



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1194

Approbation de la charte du mécénat et du parrainage de la Ville de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme HENOCQUE Audrey

**SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 26 NOVEMBRE 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. CHEVALIER (pouvoir à M. SOUVESTRE), Mme GOUST (pouvoir à Mme DELAUNAY), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. LEVY), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1194 - APPROBATION DE LA CHARTE DU MECENAT ET DU  
PARRAINAGE DE LA VILLE DE LYON (DIRECTION DES  
AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon a adopté une nouvelle feuille de route et lancé de nouvelles politiques publiques dont l'ampleur est à la mesure de l'urgence climatique, sociale et démocratique. Le changement à mettre en œuvre pour adapter notre territoire au réchauffement climatique et en limiter les effets pour l'avenir ne saurait toutefois résulter de l'action des seules collectivités, aussi résolues soient-elles.

Elle nécessite l'implication de toutes les forces vives de son territoire - habitantes et habitants, entreprises, associations - pour tendre vers un modèle de développement respectueux de l'environnement et des grands principes de dignité, d'égalité et de fraternité. La Ville considère notamment que les entreprises peuvent, en complément des collectivités locales, jouer un rôle essentiel en matière de transition écologique et d'inclusion sociale et citoyenne. Elles peuvent par exemple contribuer à renforcer la responsabilité sociale et environnementale des grands événements.

Afin de démultiplier les effets des politiques publiques qu'elle déploie, la Ville souhaite accroître les ressources de financement innovant et collaboratif, dont le mécénat et le parrainage, afin de mettre en œuvre des projets fédérateurs à forte valeur sociétale. L'objectif est de conforter et d'amplifier les actions déjà engagées dans les domaines sportifs, culturels et de l'événementiel, mais aussi d'élargir le champ d'intervention des parrains et mécènes à de nouveaux domaines, tels que la préservation du patrimoine bâti remarquable, la solidarité et l'inclusion sociale, ou encore la végétalisation et la préservation de la biodiversité.

La Ville de Lyon entend en effet proposer une offre globale de mécénat, qui couvre l'ensemble des politiques publiques locales, en complément des sujets déjà existants, de façon à donner aux particuliers et aux entreprises désireux de participer à un projet d'intérêt général local, le choix de sélectionner les actions qui répondent le mieux à leurs orientations stratégiques et à leurs inclinaisons. La Ville souhaite ainsi proposer à ses partenaires, anciens comme nouveaux, un ensemble d'activités de nature à :

- créer une ville plus résiliente au dérèglement climatique et plus sobre énergétiquement, par la rénovation des bâtiments municipaux, notamment à forte valeur patrimoniale ; prendre soin du patrimoine historique et quotidien de la Ville ;
- protéger la biodiversité et développer la nature en ville, en procédant notamment à la végétalisation de notre territoire et de nos équipements, ou en développant la résilience alimentaire de notre bassin de vie ;
- renforcer le dynamisme et la créativité de l'écosystème culturel, tout en veillant à son accessibilité ; stimuler l'activité associative et sportive et l'engagement des Lyonnais-es ;
- assurer les droits de toutes et de tous, pour rendre notre ville plus égalitaire et accueillante ; participer à la création d'une ville à hauteur d'enfants au quotidien ;

favoriser l'insertion professionnelle de tous les Lyonnais-es, et particulièrement celles et ceux qui seraient éloigné-es de l'emploi.

Au-delà des apports susceptibles d'être recueillis auprès des parrains et mécènes, la démarche initiée par la Ville de Lyon vise à sensibiliser les entreprises et les particuliers à l'indispensable contribution des services publics communaux aux enjeux partagés que constituent la transition écologique, l'inclusion sociale et la mobilisation citoyenne. Ce faisant, la Ville souhaite aussi prolonger le mouvement de solidarité spontané qui s'est exprimé pendant la crise sanitaire en encourageant les initiatives individuelles et collectives en faveur de l'intérêt général et du bien commun.

Une mission Mécénat a été créée en 2021 à cet effet. Elle a pour finalités de :

- rapprocher la société civile et le monde de l'entreprise des projets portés par la collectivité ;
- créer du lien avec les particuliers et les entreprises soucieux de préserver l'environnement, la cohésion sociale et la richesse de notre patrimoine, ;
- co-construire des projets avec la Ville de Lyon, à la faveur notamment des grands événements qui fédèrent tous les acteurs de notre territoire ;
- participer au développement social et économique du territoire.

La présente charte du mécénat et du parrainage a pour objet de définir un ensemble de principes et de valeurs partagées entre la Ville de Lyon et les personnes morales ou physiques qui souhaitent contribuer au financement de projets d'intérêt général local sous la forme du mécénat ou du parrainage.

La charte sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2021 à la suite du vote au Conseil municipal du 18 novembre 2021 pour les nouvelles délibérations de convention de mécénat et parrainage.

Les futures conventions verront ainsi apparaître la mention de la charte dans leur contenu.

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

### **DELIBERE**

La charte du mécénat et du parrainage de la Ville de Lyon est approuvée.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET